

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 32

Artikel: Bannissons l'"épouse" !

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

Formation professionnelle des paysannes:

L'an prochain premiers examens de diplôme

Les examens professionnels pour paysannes ont été organisés pour la première fois dans le canton de Berne, en 1934 déjà. De là, ils ont essaimé un peu partout en Suisse alémanique, mais ce n'est qu'en 1963 que la Suisse romande — peut-être moins sensible aux diplômes — a mis sur pied une commission d'examens. C'est chose faite, la commission s'est réunie et les premiers examens romands auront lieu l'an prochain.

Que sont ces examens professionnels pour paysannes?

Il faut se rendre compte, tout d'abord, que les paysannes ne sont pas de simples ménagères. Tour à tour maîtresses de maison, éleveuses de volaille, voire de porcs, jardinières, comptables, elles exercent de multiples activités qui toutes demandent une sérieuse formation professionnelle. Une citadine peut à la rigueur se marier en sachant tout juste faire cuire un œuf et distinguer un radis d'un navet. C'est impensable pour une paysanne.

Aussi bien, ce n'est pas d'aujourd'hui que nos paysannes se préoccupent de leur formation professionnelle, puisque c'est en 1922, déjà que l'école ménagère rurale de Marcellin a ouvert ses portes. Puisque aussi, depuis une cinquantaine d'années en Suisse romande, se forment des volées d'apprenties ménagères rurales. Puisqu'encore, les Associations et

les Unions cantonales de paysannes mettent sur pied, chaque hiver, des centaines de cours de perfectionnement.

Le diplôme de paysanne — tel sera le titre préféré à maîtriser par les Paysannes suisses — est l'aboutissement logique de la formation professionnelle des paysannes. Il vient couronner l'édifice patiemment édifié au cours des ans et qui, désormais, se présentera ainsi :

Apprentissage ménager rural

Ecole ménagère rurale.

Examens professionnels de paysannes.

Le diplôme de paysanne doit permettre d'augmenter sa culture personnelle, d'approfondir ses connaissances, d'enrichir sa personnalité. Il doit aider à acquérir une méthode de travail rationnelle qui allège la tâche des paysannes. Enfin, il autorise les paysannes diplômées à former des apprentices.

Il suppose, bien entendu, une bonne somme de travail personnel, mais les candidates seront aidées par des cours théoriques édités par la Commission d'examens et de cours pratiques organisés durant l'hiver.

Le diplôme de paysanne ne sera pas seulement un parchemin destiné à orner un mur. Il peut sanctionner une véritable formation professionnelle de paysanne.

Raymonde Jaggi

VAUD

Association vaudoise des citoyennes

C'est à l'Hôtel Mont-Fleur, sur Territet, que l'Association vaudoise des citoyennes a tenu son assemblée annuelle, le 8 juin, sous la présidence de Mme G. Girard (La Tour-de-Peliz), en présence d'une députée, de quelques conseillères communales et de nombreux membres qui, en dépit de la pluie, ont passé à Mont-Fleur une belle journée agrémentée des danses du groupe costumé le Narcisse.

Le comité s'est associé aux protestations contre l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe puisque les droits de l'homme, et de la femme, ne sont pas entièrement reconnus en Suisse, contre le projet de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents en révision qui prétend faire payer aux femmes une cotisation dépassant de 25% celle des hommes. Le grand souci demeure l'extension du suffrage féminin à la Suisse allemande, qui se montre particulièrement hostile et laisse reposer dans les tiroirs toutes les pétitions, les initiatives lancées dans ce but. Mme Girard a annoncé à son auditoire stupéfait que le responsable, M. Théo Chopard (Berner), du groupe « Vie civique » de l'exposition nationale a sollicité la collaboration de l'Association des femmes contre le suffrage féminin, dont personne n'a jamais pu savoir l'importance réelle des effectifs.

Après le rapport sur l'activité de la section de Montreux, organisatrice de la Journée, présenté par Mme S. Moine (Villeneuve), M. A. Vogelsang, syndic de Montreux, demanda la collaboration des femmes pour surmonter la crise de croissance qui vivent les communes, leur recommanda de remplir leurs devoirs civiques et de ne pas se laisser abattre par les échecs ; les échecs doivent être surmontés, ce sont des stimulants, des raisons de plus d'aller de l'avant.

Dans l'après-midi, le Dr J. Bergier, chef du service de l'enfance, exposa le grand effort fait par l'initiative privée et par les pouvoirs publics en faveur de l'enfance.

S. B.

A la direction de « La Source »

Mme Gertrude Augsburger, depuis novembre 1952 directrice de La Source, école romande d'garde-malades indépendantes, école romande d'infirmeries de la Croix-Rouge suisse, ayant exprimé le vœu d'être libérée de sa tâche dès le printemps de 1964, le conseil d'administration de l'institution a désigné pour lui succéder Mlle Charlotte von Allmen, diplômée en 1945 de l'Institut des ministères féminins de la faculté de théologie de Genève. Après avoir passé deux ans à Caen, six mois en Angleterre, Mlle von Allmen est entrée en 1949 à La Source et a obtenu en 1952 son diplôme. Attrie par le travail missionnaire-social, elle a travaillé pendant cinq ans au dispensaire de la ville de Neuchâtel, a suivi le cours pour monitrices à l'École supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge, à Zurich, en vue de la création d'un poste de monitrice pour les stagiaires de la Source à l'hôpital des Cadolles, et elle occupe ce poste depuis trois ans.

Dès septembre 1962, Mlle von Allmen se prépare à sa tâche nouvelle à La Wayne State University, à Detroit (USA) ; elle visite des écoles et des hôpitaux aux Etats-Unis, en Europe et en Suisse, à l'aide d'une bourse octroyée par la Croix-Rouge suisse, le Conseil de l'Europe et le fonds des études de La Source.

S. B.

Vaud

Le prix du livre vaudois 1963

Mme Vio Martin, à Pully, qui vient de publier un nouveau volume de ses « Visages de la flamme », a reçu le prix du Livre vaudois de l'Association des écrivains vaudois au cours de l'assemblée tenue à Yverdon, le 15 juin.

A cette même assemblée, Mme Vio Martin a donné sa démission de secrétaire de l'association, posté qu'elle occupait depuis plus de quinze ans ; elle est remplacée par Mme Simone Cuendet, à Villars sur Bex.

Fribourg

Fribourg

Les femmes sont maintenant admises à la Faculté de théologie catholique de Fribourg (Suisse) et peuvent accéder à tous les titres, y compris le doctorat.

Bannissons l'« épouse » !

Manie fort répandue chez nous, issue d'ailleurs du langage des petits bourgeois français, et déjà dénoncée par Litttré : écrire « épouse » pour « femme ». Chaque fois que l'on mentionne, lors d'une manifestation, la présence d'un personnage et de sa femme, on appelle celle-ci « son épouse ».

Crain-t-on d'être trop familier ? On n'est en fait que prétentieux. Les deux termes ne sont pas équivalents. « Epouse » a un sens plus élevé, plus profond, mieux en place dans un vers racinien que dans un compte rendu parlant de « Monsieur Untel et son épouse ».

Grevisse, sans rappeler, d'ailleurs, le sens noble du terme, écrit dans sa grammaire : « Epoux, épouse, ne s'emploient plus guère que dans la langue administrative : ailleurs, ils ont quelque chose de guindé, d'officiel, de convenu, avec parfois une teinte d'ironie ».

Lu dans le bulletin de la section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française. On peut s'y abonner.

GENÈVE

A l'Association pour le suffrage féminin

Le 11 juin, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour le suffrage féminin. Pour rendre cette séance plus attrayante, le comité avait eu l'idée de la convoquer dans une salle du Buffet de la Gare, à 18 h. 15, afin de faire suivre la partie administrative d'un petit souper en commun et d'une conférence de Mme E. Kammacher, députée.

Hélas, les membres ont très mal répondu à cette invitation ; c'est devant une poignée de fidèles que Mme Prince, la présidente, a présenté le rapport annuel, puis le rapport financier. On procéda à la réélection du comité, à la tête duquel Mme Prince demeure comme présidente, et on lui adjoint un nouveau membre, Mme Andréa Travelletti. Beaucoup de membres avaient voté par correspondance. Les absentes eurent grand tort de ne pas profiter d'entendre, le soir, Mme Kammacher apporter des échos du Grand Conseil. Cette députée précis a débattu que c'est surtout dans les commissions qu'on travaille et que c'est là que les relations de députées sont bien vite devenues cordiales, même avec les collègues députés qui, d'abord, étaient adversaires des droits politiques féminins.

Mme Kammacher a fait partie de la commission de grâce où elle a même été rapporteur ; elle est membre de la commission des travaux publics qu'elle a présidée pour ce qui concerne un projet de construction d'immeubles de luxe à dix étages. Après avoir entendu les constructeurs et les représentants de divers corps de métiers, le projet a été refusé par la commission.

Jusqu'à présent il y a eu environ trente interventions de la part des députées au Grand Conseil. Il est important que la population féminine, les électrices, suivent l'activité législative et en soient informées, ainsi, il y a actuellement déposés sept projets d'intérêt féminin :

1. Inscription du patronyme de la femme mariée sur les rôles électoraux.
2. La question du restaurant universitaire.
3. L'adhésion au concordat sur l'assistance au lieu de domicile.
4. La possibilité pour une Genevoise ayant épousé un Confédéré de rester Genevoise.
5. Formation sociale des agents de police et certaines modifications dans l'organisation de la police améliorant la protection des femmes ; centres d'information familiale (planning familial).
6. Allocations de maternité aux ouvrières qui devraient toucher 80 % de leur salaire pendant qu'elles sont obligées de quitter leur travail.
7. Accélération des démarches concernant la pension des femmes en instance de divorce ou de séparation.

Tous ces projets devraient être exposés aux électrices dans des séances d'informations et des compte rendus devraient paraître dans la presse. C'est là le rôle des membres de l'association pour le suffrage féminin. Au début de son exposé, Mme Kammacher avait clairement défini les notions de : interpellation, résolution, motion, questions écrites, projets de loi. Les auditrices ont chaleureusement applaudi la conférencière.

Femmes-fauteurs

Afin de pallier le manque de facteurs à Genève, la Direction des postes du premier arrondissement a décidé d'embaucher un certain nombre de femmes, en accord avec la Direction générale des PTT et des organisations centrales du personnel. Les facteurs sont opposés à cette mesure et ont manifesté leur désapprobation par écrit.

ASF

Tout pour le bureau

Exposition permanente de meubles et machines de bureau

FRAISSE & Cie

TEINTURIERS GENEVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
TEINTURE ET NETTOYAGE

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combi-nation spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.
AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44

